

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 Février 2018

L'an Deux mil dix-huit, le cinq du mois de Février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame PRETRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mme Brigitte PRETRE, Maire

Mrs Nicolas PAILLARD, Joel VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Laurence BASSI et David GUZZON.

Absents excusés : Jean-Sébastien GRESARD donne procuration à Joel VIONNET

Eric MAILLET donne procuration à Mme Brigitte Prêtre

Julien LAURENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Joel VIONNET.

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour un ajout à l'ordre du jour concernant une délibération à prendre pour le plan de financement des travaux de voiries 2018. Accord à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 11 Décembre 2017

Le procès-verbal du 11 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2) Bois

- État d'assiette 2018 (coupes prévues pour 2018 et destination)

Parcelle A : Vente par adjudication, façonnés bord de route 100 m3

Parcelle E : Idem 390 m3

Parcelle F : Petit bois résineux, vente par contrat d'approvisionnement 140 m3

Parcelle H : Idem 50 m3 (coupe en retard)

Parcelle F et H concerne de l'éclaircissement.

Le total des coupes s'élève à 680 m3.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition de la commission bois.

- CVO : Contribution volontaire obligatoire

Cette cotisation sert à financer des formations, du conseil aux élus en matière de gestion et d'exploitation forestière. Cette cotisation est fixée par un pourcentage sur nos ventes de bois de l'année précédente. Cela représenterait pour notre commune environ 300 €. Devant le manque de clarté de cette cotisation il est décidé à l'unanimité de se renseigner davantage pour éventuellement cotiser en 2018.

- Entretien Arbres route du fort et vers la Fromagerie.

Vu l'état de certains arbres il va falloir envisager d'en couper et d'élaguer ceux qui peuvent l'être. Il est décidé de se rapprocher d'un professionnel pour juger du travail à réaliser.

- Courrier reçu de l'ASA de Montperreux (association syndicale autorisée)

Cette association a pour but de créer et d'entretenir des pistes forestières. Suite à l'extension du périmètre d'intervention de l'ASA de Montperreux nous sommes concernés par une parcelle du Fort d'une surface d'environ 80 ares qui pourrait être desservi par une nouvelle piste. Jusqu'à présent les bois de cette parcelle ont toujours été débordés par notre communal, ce qui ne pose pas de problème. Il est donc décidé à l'unanimité de décliner la proposition de l'ASA de Montperreux et donc de ne pas cotiser à la construction de cette nouvelle piste.

3) Convention ATSEM

Afin de remédier aux problèmes de surveillance des enfants avant l'école le matin à Saint Antoine, Madame le Maire avait demandé à une ATSEM qui laisse sa voiture à Saint Antoine avant de prendre son travail si elle accepterait de garder les enfants (10 à 15 min maxi).

Pour ce faire la CCLMHD nous a rédigé une convention de mise à disposition. Il est par ailleurs suggéré de demander une participation à la commune du Touillon, vu que les enfants concernés par cette garde du matin viennent de cette commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions.

4) Périscolaire de Métabief

Suite à la réunion aux Hopitaux-Neufs le 17 janvier 2018 ayant pour but de donner de plus amples explications sur le budget de financement du périscolaire en construction, la commune de Métabief s'était engagée à nous redonner un chiffrage plus précis des travaux réalisés. Faute d'avoir celui-ci nous ne pouvons pas délibérer aujourd'hui sur ce sujet.

5) Dossier accessibilité

- École : Le dossier est bloqué pour l'instant, la participation de Métabief aux investissements étant fonction de la notre au périscolaire de Métabief.
- Mairie : Il est décidé de recontacter Monsieur BOYER qui a monté le dossier pour voir combien de m2 il faudrait récupérer sur la fromagerie pour installer un ascenseur intérieur. Si cette solution n'est pas possible pour l'instant revoir si l'on peut obtenir une nouvelle dérogation sachant que l'atelier de fromagerie cessera son activité courant 2020.
- Salle des fêtes : Il faudra retravailler en commission pour voir qu'elle direction l'on prend pour celle-ci.

6) Dossier du Fort

Madame le Maire nous fait part de son exaspération sur ce dossier de taxe foncière, elle demande à être déchargée de celui-ci. Nicolas PAILLARD accepte de reprendre la responsabilité du dossier afin de tenter de débloquer la situation.

7) Préparation du budget

Afin de pouvoir préparer le budget primitif 2018 il est nécessaire de lister les investissements que l'on souhaite réaliser cette année, en plus des travaux de voiries déjà validés.

- Travaux sur terrain de jeux (pistes VTT, table ping-pong, poteaux de but)
- Renouvellement tracteur commune avec souffleuse à neige et tondeuse à gazon.
- Petite tondeuse à gazon pour cimetière.

Ces propositions sont acceptées par l'ensemble du conseil.

8) Ajout à l'ordre du jour : Délibération a prendre concernant le plan de financement des travaux de voiries 2018

Madame le Maire propose le plan de financement des travaux de voiries 2018 comme suit :

Subvention DETR	114 011.00 €
Conseil Départemental	7 445.00 €
Fond propre	258 581.00 € HT
Montant total	380 037.00 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce plan de financement.

9) Questions diverses

- Courrier de demande de l'association des Amis du Rougebief pour faire une journée côtelettes sur l'esplanade du Fort le 8 Juillet 2018.
Accord à l'unanimité.
- Courrier de demande de l'école St Jeanne Antide de Labergement St Marie pour participer à un voyage que celle-ci fera ce printemps. Dans la même ligne que les années précédente la municipalité ne participera pas au frais de ce voyage.
- Rapport annuel du syndicat des eaux de Joux sur le prix et la qualité de l'eau servi par celui-ci. En résumé la qualité est satisfaisante, le prix est passé de 0.37 € le m3 à 0.61 €.
- L'école de St Jeanne Antide de Labergement qui va réaliser d'importants travaux, propose de récupérer 5 tables en bois en bon état pour un montant de 20 € chacune. Après discussions il est décidé de répondre favorablement à cette proposition. Ces tables seront installées dans la ferme de la Coquille.
- Les familles GRESARD et VIONNET ont envoyé une carte de remerciement à la municipalité pour le soutien qu'elle leur a apporté dans l'épreuve qu'elles ont traversée.
- La famille GROSJEAN Aurélie a également remercié les élus et le personnel pour avoir partagé leur joie lors de la naissance de leur deuxième enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.